

L'an deux mille quinze, le 26 mai à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard KUBISZ, le Maire.

Etaient présents : MM KUBISZ, GARRIVET, CAILLEUX, VILLIOT, NOWAK, MULLER, GAYNECOETCHE, VAN ASSCHE, HAVARD, LEVASSEUR, LABBEZ.

**Absents : M. MUNOZ pouvoir donné à M. CAILLEUX
M. GUINOISEAU pouvoir donné à M. VILLIOT
Mme PERRIER pouvoir donné à Mme GARRIVET
M. FARTURA pouvoir donné à M. KUBISZ**

Secrétaire de séance : Mme Florence GARRIVET

ORDRE DU JOUR :

Décisions modificatives budget communal et eau Indemnité représentative de logement des instituteurs exercice 2015 Nomination du coordonnateur communal de recensement de la population Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2015

Modification articles budget communal

Monsieur Richard KUBISZ, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Suite à des anomalies bloquantes concernant le budget communal et en application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de modifier les articles suivants :

article budget	modifications proposées
654 (créances admises en non valeur)	6541
6611 (intérêts réglés à l'échéance)	66111
6811 (dotations aux provisions pour risques)	6815

Après avoir entendu M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DÉCIDE d'accepter les modifications d'article pour le budget communal.

Décision modificative n° 1 budget annexe de l'eau

Monsieur Richard KUBISZ, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Suite à des anomalies bloquantes concernant le budget annexe de l'eau et en application de l'instruction budgétaire et comptable M 49, il convient de :

- modifier l'affectation de l'excédent brut de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2014 du budget annexe de l'eau de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2014 s'élève à 79 078.84 €.

Je vous propose d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement pour un montant de 79 078.84 €.

- de prendre les décisions modificatives suivantes étant donné que le montant des dépenses imprévues dépasse le pourcentage autorisé :

dépenses	recettes	
022	-5 800.00	exploitation
6063	+ 5 800.00	
total	0.00	
total	0.00	

Indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit donner son avis sur le taux de revalorisation de l'indemnité représentative de logement pour l'année 2015, le taux d'augmentation pour 2014 était de 0,50 %.

La progression du taux d'indemnisation pour 2015 est estimée à 0,9 %.

Considérant que Monsieur le Préfet demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant de l'indemnité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;
approuve le taux d'évolution proposé soit : 0,9 %.

Nomination du coordonnateur communal de recensement de la population

Monsieur le Maire explique que notre commune doit réaliser du 21 janvier au 20 février 2016 le recensement de la population. Il convient, afin de mettre en oeuvre ce dispositif, de nommer au préalable un coordonnateur communal, interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Il propose Mme MISZTAL Nadia, secrétaire de mairie coordonnateur communal pour le prochain recensement de la population.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité valide la nomination de Mme MISZTAL Nadia en tant que coordonnateur communal de recensement de la population.

Questions diverses

Adhésion à l'opération pass permis citoyen

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Conseil Départemental concernant l'opération Pass Permis Citoyen qui consiste à accorder une aide financières de 600.00 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans aux conditions modestes (sous condition de ressources), et en contrepartie ces jeunes devront participer à une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Une convention de partenariat nous sera transmise dès signature de notre accord de participation

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré,

Accepte d'adhérer au dispositif Pass Permis Citoyen et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

ADTO : rapport sur l'eau 2013 (à consulter)

Dotation DETR : subvention accordée pour la rue du Buisson St André

Dérogation scolaire TOUATI : sous conditions

Très Haut Débit : à ce jour un seul fournisseur d'accès SFR

La séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,

Richard KUBISZ

Les membres du conseil

M. MUNOZ	Absent	Mme GARRIVET	
M. CAILLEUX		M. FARTURA	Absent
M. VILLIOT		M. GUINOISEAU	Absent
M. MULLER		Mme GAYNECOETCHE	
Mme VAN ASSCHE		M. LEVASSEUR	
Mme PERRIER	Absente	Mme LABBEZ	
Mme HAVARD		Mme NOWAK	